

# SICAV AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001  
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

**Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992**

**Siège social** : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK -1002 Tunis

## CHANGEMENT DE CATEGORIE, DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

### Changement de Catégorie et des Orientations de placement

AMEN INVEST intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de SICAV AMEN, a obtenu l'agrément du CMF n°02-2018 du 20 février 2018 **pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire.**

Suivant procès-verbal enregistré en date du 31 décembre 2018 à la Recette des Finances Nelson Mandela - Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV AMEN, tenue en date du 8 mars 2018, **a décidé de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.**

SICAV AMEN devient une SICAV Obligataire, destinée essentiellement aux investisseurs prudents. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants:

- ❖ Dans une proportion d'au moins 50% de l'actif en:
  - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ;
  - Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM obligataires.
- ❖ Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

**Ces modifications entreront en vigueur à partir du 2 janvier 2019.**

## Modification de la composition du comité d'investissement

Le conseil d'administration de SICAV AMEN, réuni en date du 21 septembre 2018, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV come suit :

Nom et Prénom	Qualité
Monsieur Hatem ZAARA	Président Directeur Général de la SICAV
Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	Directeur Général de AMEN INVEST
Monsieur Skander LAHRIZI	Directeur Central Technico- Commercial chez la COMPAGNIE d'ASSURANCE-VIE & DE CAPITALISATION « HAYETT »
Monsieur Marouane SABKHI	Gestionnaire du portefeuille de la SICAV chez AMEN INVEST

Le prospectus de SICAV AMEN mis à jour sous le numéro 92-62/A001 ainsi que les statuts de la SICAV mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise à l'Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK -1002 Tunis, du siège social du gestionnaire AMEN INVEST Intermédiaire en bourse ainsi qu'auprès de AMEN BANK sise à l'Avenue Mohamed V-1002 Tunis et de son réseau d'agences.